

Syndicat Professionnel des Pilotes de la Loire
1 rue Eugène Varlin
CS60416
44104 NANTES Cedex 4

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023.....	1
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE.....	2
ANNEXE	3

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES PILOTES DE LA LOIRE

1. BILAN AU 31/12/2023

ACTIF			PASSIF		
	2023	2022		2023	2022
Disponibilités			Résultat	0 €	0 €
Compte Caisse d'Epargne	7 119 €	2 315 €			
Compte Crédit Maritime	3 571 €	1 570 €			
Caisse	58 €	58 €			
Créances			Dettes		
Créance Pilotes	1 002 €	0 €	Avance Pilotages de la Loire et des Sables d'Olonne	13 825 €	4 204 €
Créance FFPM	1 813 €	0 €			
Autre créance	261 €	261 €	Dette Caisse d'Epargne	0 €	0 €
Total Actif	13 825 €	4 204 €	Total Passif	13 825 €	4 204 €

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES PILOTES DE LA LOIRE

2. COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	2023	2022	CHARGES	2023	2022
<u>LOIRE</u>			<u>LOIRE</u>		
708100 Cotisations Pilotage de la Loire	58 979.30 €	38 948.79 €	606100 Approvisionnement NTS/SNZ	4 761.36 €	3 295.86 €
			618100 Documentation	0.00 €	0.00 €
740100 Subventions FFPM	0.00 €	0.00 €	618500 Cotisations	390.00 €	980.00 €
			623400 Cadeaux	7 783.35 €	7 165.71 €
758100 Divers	332.00 €	0.00 €	623800 Dons	500.00 €	680.00 €
			625100 Déplacements	17 187.69 €	7 716.91 €
759000 Régularisations	0.00 €	0.00 €	625600 The bridge/Cinquantenaire	0.00 €	0.00 €
			625700 Manifestations / Réceptions	9 269.05 €	2 102.48 €
			625710 Dépenses vie syndicale	14 437.08 €	14 731.97 €
			625720 Dépenses Propeller	590.00 €	918.00 €
			625730 Dépenses Caisse de Pension	3 910.05 €	1 040.00 €
			627000 Frais Bancaires	482.72 €	317.86 €
<u>LES SABLES D'OLONNE</u>			<u>LES SABLES D'OLONNE</u>		
708101 Cotisations Pilotage Les Sables	5 572.00 €	3 899.98 €	618501 Cotisations	200.00 €	20.28 €
			623401 Cadeaux	739.00 €	0.00 €
			625101 Déplacements	0.00 €	0.00 €
			625711 Dépenses vie syndicale	4 633.49 €	3 879.70 €
Total Produits	64 883.79 €	42 848.77 €	Total Charges	64 883.79 €	42 848.77 €
Résultat	0.00 €	0.00 €			

3. ANNEXE

PREAMBULE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables

Les comptes sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Méthodes d'évaluation

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.